

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

Décision du 12 avril 2010 portant délégation de signature

NOR : DEVU1020810S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Anah,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du
12 avril 2010 ;
Vu la décision du 14 février 2008 chargeant M. Alain AUDOUZE du bureau des moyens généraux ;
Sur la proposition de M. Jean-Luc HICKEL, directeur administratif et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Alain AUDOUZE à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah, les documents et certifications permettant de liquider les dépenses relatives à la gestion des moyens généraux.

Article 2

La précédente décision du 3 mars 2008 donnant délégation de signature à M. Alain AUDOUZE est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER